L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 29 JANVIER.

Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de vente par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—A 11 heures, Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi, plusieurs propriétés au nord du Chemin du Bayou, et dans une des Marais—A 10½ heures, rue Orléans près Royale, de beaux meubles.

Par G. Lesaulnier—A son magasin Chêtres, rue Bienville, meubles secs, habillements, draperies, coutellerie, &c.

Par Hoffman & Marks—A leur magasin d'encan, marchandises sèches, vêtements, chaussures, &c.

Par R. T. Montgomery—A son magasin d'encan, épiceries, provisions, liqueurs et barils à mélasse—Et à l'embarcadère Mississippi une grande quantité de barils à mélasse.

Et sur la Levée, au pied de la rue Chartres, cidonne, et sa flotte Pakenham, haut.

Par F. Fernandez—A son encan des rues Bagatelle et Bons Enfants, le fonds de la épicerie. Et rue Bienville, entre St. Charles et Carondelet deux beaux tapis.

Bateaux partant aujourd'hui rendez-vous.

Pour Port Hudson, Baton Rouge, &c.—Le J. H. RUTHERFORD, capitaine S. Hemp; commis B. Barker. A 10 heures A. M.

Pour Port Hudson, Baton Rouge, &c.—Le MATTIE STEPHENS, capitaine A. C. Dodge; commis J. H. Hemp; à 10 heures A. M.

Pour le Bayou Lafourche—Le BELLE CREOLE, capitaine W. Long; commis J. A. Futrell, à 3 heures après midi.

Nouvelles du Sud.

Le Herald du 19 contient une masse d'extraits des journaux du Sud, mais pauvres passages ou vaut relatif aux mouvements militaires.

Incursion projetée sur le Blackwater.

(Extrait du *Richmond Enquirer* du 19 :)

Des personnes arrivées mercredi soir, d'Petersburg *Express*, ajoutent que nos nouvelles d'Portsmouth et de Suffolk. On concentre à Portsmouth une force considérable de nègres. Il y a environ 3,000 hautsoins noirs, outre un bataillon de cavalerie. On suppose qu'il y a un projet d'incursion sur le Blackwater. Il n'est pas venu de Yankees reconnaître à Suffolk, mais leurs piquets sont toujours à Jerichorn, à deux milles au dessous de la ville, et il y a un camp de cavalerie au Cypress Bridge, sur Burnard. Une double voie de Planer, Ille de Wright Island, de Suffolk, a coupé la semaine dernière un officier yankee.

Le général Bragg à Columbus.

(Du *Columbus Times* du 9 janvier.)

Cet officier distingué est arrivé hier dans notre ville de Warm Springs, où il s'était rendu après s'être reposé à la ferme de Tennessee. Nous n'avons pas vu, mais nous avons appris de ceux qui l'ont vu que sa personne porte les traces des fatigues, des soucis et des travaux incessants auxquels il a été exposé depuis deux ans. Nous avions espéré que le général Bragg nous ferait l'honneur et le plaisir de nous rencontrer à une réception publique, mais, comme il a refusé, nous espérons que son séjour dans notre ville sera suffisant pour permettre aux citoyens de lui faire convenablement dans des entrevues particulières. Le général est l'hôte du colonel John Mastin.

Le général Polk.

(Du *Richmond Enquirer*, du 11.)

Une lettre datée d'Enterprise, le 7 courant, nous informe que le général Polk a harangué les troupes le 30 d'décembre, et a fait appel aux citoyens pour qu'ils fassent preuve d'abnégation et se rendent pour les drapeaux pour aider à la défense ne sont pas. Les troupes sont confortablement logées, ont de bonnes rations et sont bien vêtues.

Le jour Wasp, de La Grange, de District, dit la lettre, donne des manières d'*espèce corpus*, et qu'entre beaucoup d'hommes des cas.

Long-street en quartiers d'hiver.

(Du *Richmond Sentinel* du 13.)

Le général Longstreet a pris ses quartiers d'hiver à Morristown. Il a rendu ses excellentes troupes les jours avec l'ennemi. Le général Rhinson est à Movenbourg, ainsi que Hawkins. Depuis août, il peut arriver de nouveaux renforts de l'ennemi au défilé Cumberland et empêcher un mouvement de Buse sur le général Longstreet. L'armée de Longstreet a reçu un grand approvisionnement de munitions et de convertures, dont elle avait grand besoin. Le major général Maxcy a été relevé de son commandement pour longstreet, et a reçu l'ordre de se rapporter à l'adjudant général à Richmond. L'ordre est basé sur un désaccord existant entre Maxcy et son commandant—ce dernier, et non sur un manque de courage ou de capacité.

L'armée rebelle du Tennessee.

(De *Richmond Inquirer* du 14 janvier :)

Un officier de l'armée du Tennessee, arrivé hier soir, nous donne les rapports les plus encourageants sur l'état de choses dans cette région. Les officiers et les soldats sont une grande confiance dans le général Johnston, et l'état de l'armée n'est fort, amélioré, aussi bien sous le rapport du nombre que sous celui de l'approvisionnement. On donne à entendre que l'on y aura des nouvelles encouvrantes d'une partie de ce département, nouvelles qui surprendront agréablement le public, avant beaucoup de jours.

Suppression d'une mauvaise ville.

On lit dans le *Knoxville Register* :

Les délaissements du général Wharton ont nullié à un on deux milles de Knoxville sans rencontrer de hôtesses. On suppose que, faute de vivres, Burnside a retiré Knoxville et s'est retiré à Clinton.

Nouvelles additionnelles du Nord.

DE SANDUSKY, OHIO.

Rassemblement de Rebelles à la Pointe Pelée, Canada—Projet de descente sur l'île Johnson pour délivrer les prisonniers de rebelles—Préparatifs de nos autorités.

(Dépêche spéciale à la *Tribune*.)

Sandusky, 17 janvier 1864.

Un des éclaireurs de W. S. Pearson revient d'une reconnaissance faite vers la Pointe Pelée, Canada. Il rapporte qu'il y a sur ce point deux ou trois mille Rebelles qui se préparent à faire une pointe sur l'île Johnson.

Le général H. D Terry a tout préparé pour recevoir convenablement les visiteurs attendus, s'ils s'aventuraient à traverser sur la glace. Nos vedettes dégèrent beaucoup avoir à se rapporter sur ce théâtre glissant, ce serait pour eux une nouveauté.

On saxons dans l'île la plus sérieux surveillance et plusieurs batteries ont été mises en position. Pointe Pelée est à 30 milles de l'île Johnson. On dit que l'éclaircur fait apporte ses nouvelles sur un homme digne de foi. Il a navigué sur le lac Erie pendant une vingtaine d'années.

John Brown, un des fils du vieux héros, qui réside à Put, dans Bay Island, est allé à Chicago pour engager le gouvernement à fournir des obusiers ainsi petites armes pour la protection des habitants.

Le colonel Bassett, du 82me régiment de Pennsylvanie, remplacera demain l'infâme commandant actuel à Johnson Island.

Réélection—La législature de l'Iowa, dans une séance tenue à Des Moines, vendredi, a réélu l'honorable James W. Grimes sénateur des Etats Unis pour un vote de 128, six députés ne votant pour M. Jennings de Dubuque.

Congrès.

Nous trouvons dans le New York *Herald* du 19 le bulletin suivant de la séance du 18 des deux chambres du Congrès :

Au Sénat, hier, une résolution requérant les corporations de Washington et de Georgetown d'établir un système général de vaccine, a été adoptée. Mr Johnson a présenté une résolution pour abolir la qualification de couleur dans le transport des malles. La résolution de M. Wilson pour l'expulsion du sénateur Garrett Davis a été référée au comité judiciaire. Des pétitions pour un canal maritime autour des chutes du Niagara ont été présentées et référées. Les résolutions de remerciements aux généraux Hooker, Meade, Howard, Sumside, Banks, à leurs officiers et à leurs soldats, ont été adoptées. La question de M. Sumner relative à la prétention de serment par les sénateurs a été mise à l'ordre du jour de demain. Le bill d'enrôlement, après quelque discussion et l'adoption de plusieurs amendements a été rejeté par 30 contre 19. Un vote de remerciement à Cornelius Vanderbilt pour l'offre au gouvernement du steamship Vanderbilt, a été adopté et après une motion ordinaire le Sénat s'est ajourné.

A la chambre des représentants M. Dawson, de la Pennsylvanie, a présenté des préambules et une résolution pour regarder la présidence de déclarer, par une proclamation que lorsque un Etat sous-silloonera en rébellion ne nommera un gouvernement, toutes les bouilles seront tel étranger et qu'il sera regardé comme; laissant de nouveau partie de l'Union avec tous ses anciens droits et ses institutions particulières. Cette résolution a été déposée sur la table à la suite d'un vote de 56 non contre le dépôt et 79 oui pour. La résolution d'exception pour le siège, relativement au grade a été rejetée par une forte majorité. La résolution de M. Cox, pour la nomination d'un bureau de commissaires afin de négocier avec les rebelles pour un échange de prisonniers sans l'intermédiaire du général Butler, a été déposée sur la table par 91 voix contre 56.

Une résolution du sénat pour la réorganisation du comité sur la conduite de la guerre est été rapportée par le comité militaire avec un amendement qui autorise les membres du comité spécial à faire une enquête sur tous les contrats faits avec l'un ou l'autre des départements, et à se rassembler où et quand ils voudront, a été adoptée.

Une résolution pour s'ajourner le troisième lundi d'avril a été présentée, mais elle a été déposée sur la table. On a discuté le bill pour donner aux charpentes le rang de capitaines de cavalerie. Une résolution de M. Harding, du Kentucky, relative aux droits des Etats contre le contrôle suprême du gouvernement général, a été référée au comité sur les Etats en rébellion.

Une résolution avec préambule, présentée par M. Smith, du Kentucky, déclarant qu'il est du devoir du gouvernement de compromettre la rébellion, à tout hasard et à tout prix, a été adoptée par 122 contre 16.

Le steamer Yazoo.

Le steamer de la malle des Etats Unis Yazoo, capitaine G. W. Conch, part ce matin pour New York directement, avec un fort fret et les malles des Etats Unis.

Voici la liste de ses passagers.

Abraham Ing. en dame et deux enfants, Edward Schuler, en dame et deux enfants, Maj Wolverton, Henry Cole, W Darwing et en dame, lieutenant John G. Dawes.

L'OR ET LES FINANCES

Nous lisons ce qui suit dans l'article financier du *N. Y. Herald* du 19 courant :

Le tableau qui suit indique les plus hauts cours de l'or au commencement de chaque semaine depuis le rapport annuel du secrétaire du Trésor, fait soumis au Congrès :

Lundi 14 décembre 1863.....	149	3/3
Lundi 21 décembre do.....	152	1/8
Lundi 28 décembre do.....	152	1/4
Lundi 4 janvier 1864.....	151	7/8
Lundi 11 janvier do.....	152	7/8
Lundi 18 janvier do.....	152	3/4

Nous désirons appeler l'attention de M. Chase sur les cours ci-dessus, et lui demander respectueusement s'ils indiquent qu'il est probable que la monnaie de "greenbacks" se rapproche de la valeur des espèces plutôt que les gens commencent à le désirer? Malgré l'assurance du secrétaire que les paiements en espèces étaient sur le point d'être repris, nous voyons qu'au moins de cinq semaines, depuis le moment où il a causé une fausse joie au peuple en prônegeant une prompte restauration de la circulation monnayée, l'or a haussé de plus de dix pour cent. La prime n'a pas été aussi élevée depuis le 12 mars de l'année dernière, et elle n'est en ce moment que de deux pour cent au dessous du plus haut cours atteint au février dernier.

Phrénologie Mr. Kennedy. — On verra aux annonces que M. Edouard Montreuil s'est rendu auprès de Mr. Kennedy, le célèbre phrénologiste de voir arranger dans une conférence publique sérieuse et scientifique. Il est certain. On me dit, en effet, aujourd'hui que le prince de Metternich aurait été chargé d'annoncer à M. D'Ogny de Lhuys que le gouvernement de l'empereur François-Joseph consentirait volontiers à ce que cette conférence se tint à Paris si cette considération pouvait être tant soit peu déterminante aux yeux du gouvernement français. Ça prétendait, en effet, que cette concession a été d'un bien reçu bien.

Etes-vous arrivés au ministère des affaires étrangères à la réponse du cabinet de Turin à la proposition de congrès restreint. Cette réponse est entièrement non acceptation pleine et entière, comme l'avait été la première réponse du gouvernement italien à l'offre du grand congrès.

M. Vroom Vroom surprise agréablement le vrai constatant que les droits de l'Italie à l'unité soient non seulement reconnus mais reconnus au sein de la future réunion diplomatique.

Le bruit court aujourd'hui que le maréchal Forey partirait pour Miramare, dans le but de rendre compte à l'archiduc Maximilien de l'état des choses au Mexique.

Je n'ai pas à énumérer ici tous les dangers qui semblent devoir éclater sur l'Europe en 1864. Chacun les connaît ou les prévoit. Je dirai seulement ce que je crois sauvegarde particulièrement la France, l'immense de ses efforts dans la question polonaise, la réserve et ce qui est peut-être plus grand encore, l'emploi de dépenses avec laquelle a été accueillie par les grandes puissances la proposition fraternelle du 5 novembre, qui laisse dans le cœur de nos hommes d'Etat, non pas le sentiment, du découragement, mais celui d'une amertume profonde. Ils se demandent, et tout légitimement nous demande avec eux, si qu'il faudrait que fit notre gouvernement pour convaincre les cabinets de l'Europe de son désintéressement, de nos désirs désir de la paix.

En résumé, on croit s'apercevoir seulement aujourd'hui d'un fait qui cependant devrait être connu de tous depuis longtemps : c'est que les puissances étrangères, les grandes spécialement, craignent la France et la soupçonnent plus qu'elles ne l'admirent.

D'après les derniers bruits qui courraient au sujet de l'emprunt, il serait réparti ainsi : 100 millions laissés à la souscription publique et 200 millions réservés aux banquiers, parmi lesquels on désignait notamment M. de Rothschild.

Les journaux anglais ont annoncé que S. M. l'empereur avait placé une forte somme dans une grande compagnie d'assurances sur la vie (on parle de 4 millions). On m'assure, en effet, que la police d'assurance de S. M. l'empereur a été signée ces jours ci dans les bureaux de la grande compagnie dite la *Nationale*.

L'EQUILIBRE EUROPÉEN, Londres, 21 décembre—Le *Morning Post* dit : Selon d'autres raisons regardé du Danemark, l'équilibre européen serait dérangé. L'Allemagne n'a pas le droit d'occuper le Slesvig. Cette occupation amènerait une guerre qui serait plus funeste à l'Allemagne qu'au Danemark. L'Angleterre a proposé une médiation. Elle ne peut pas proposer au Danemark une paix honteuse.

RÉGLEMENTATIONS FRANÇAISES EN POLOGNE.

On lit dans la *Patrie* :

Nos lecteurs savent qu'un ordre du gouvernement russe a fait fermer, à Varsovie, les magasins de quelques grandes négotiants les plus considérables de cette ville.

Prise sans aucune forme légale, sans déclaration de faillite, car en Pologne comme en France sans déclaration, ni peut être prononcée qu'en vertu d'un jugement du tribunal de commerce, cette mesure doit nécessairement entraîner la ruine de ces maisons, et, par suite, peut, réagir sur les maisons françaises avec lesquelles elles sont en relations d'affaires.

Nous apprenons que plusieurs négociants importants de Lyon, de Mulhouse, de Strasbourg, et même de Paris, ont fait des démarches auprès de M. le ministre des affaires étrangères, pour que le consul de France à Varsovie, soit chargé d'intervenir, afin de sauvegarder leurs intérêts. Quelques uns de ces négociants ont même envoyé déjà, dans cette dernière ville, leurs fondés de pouvoirs.

Nous ne doutons pas que le ministre des affaires étrangères, l'ambassade de France à Saint Pétersbourg, et notre consul à Varsovie ne prennent toutes les dispositions de nature à protéger efficacement les intérêts français qui pourraient être atteints par cette mesure.

NÉCROLOGIE.

M. FERDINAND ROZIER, père de M. J. A Rozier, de la Nouvelle Orléans, est mort, le 14 courant, à St Genevière, Missouri, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il était un des plus honorables représentants de cette vieille population franco-américaine, que l'on trouve éparse dans le Sud Ouest, et qui se distingue, au milieu de la société nouvelle, par de mâles vertus et un [illegible] respect des traditions de l'ancienne patrie.

Le *Missouri Republican* du 19 janvier renferme une courte notice biographique de M. Rozier, qui est un hommage rendu au vénérable vieillard et qui a de titre nous sommes heureux de reproduire :

C'est avec un sentiment de tristesse que nous annonçons la mort d'un honorable citoyen de notre ville, M. Ferdinand Rozier, senior.

M. Rozier est mort, à St. Genevière, dans la matinée du ter janvier 1864. Il est né en France, le 9 novembre 1777, et a donc [illegible] vingt-sept ans en [illegible] dernier. Il avait reçu dans son pays une excellente éducation et, avant de le quitter, avait servi dans la marine où il avait fait preuve d'une grande bravoure, d'un remarquable esprit d'entreprise. Il était en outre un juge, et un officier habile et humain. Il avait été adopté à l'unanimité.

Le 15 décembre 1803, cette île fut officiellement transférée par [illegible] aux Etats Unis. Le 20 du même mois, M. Rozier, qui était alors [illegible] de la paroisse de St Genevière, fut nommé [illegible] de cette ville depuis la négociation.

Il était [illegible] de la paroisse, [illegible] et même de Paris, ont fait des démarches auprès de M. le ministre des affaires étrangères, pour que le consul de France à Varsovie, soit chargé d'intervenir, afin de sauvegarder leurs intérêts. Quelques uns de ces négociants ont même envoyé déjà, dans cette dernière ville, leurs fondés de pouvoirs.

Nous ne doutons pas que le ministre des affaires étrangères, l'ambassade de France à Saint Pétersbourg, et notre consul à Varsovie ne prennent toutes les dispositions de nature à protéger efficacement les intérêts français qui pourraient être atteints par cette mesure.

NÉCROLOGIE.

M. FERDINAND ROZIER, père de M. J. A Rozier, de la Nouvelle Orléans, est mort, le 14 courant, à St Genevière, Missouri, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il était un des plus honorables représentants de cette vieille population franco-américaine, que l'on trouve éparse dans le Sud Ouest, et qui se distingue, au milieu de la société nouvelle, par de mâles vertus et un [illegible] respect des traditions de l'ancienne patrie.

Le *Missouri Republican* du 19 janvier renferme une courte notice biographique de M. Rozier, qui est un hommage rendu au vénérable vieillard et qu'à ce titre nous sommes heureux de reproduire :

C'est avec un sentiment de tristesse que nous annonçons la mort d'un honorable citoyen de notre ville, M. Ferdinand Rozier, senior.

M. Rozier est mort, à St. Genevière, dans la matinée du ter janvier 1864. Il est né en France, le 9 novembre 1777, et a donc [illegible] vingt-sept ans en [illegible] dernier. Il avait reçu dans son pays une excellente éducation et, avant de le quitter, avait servi dans la marine où il avait fait preuve d'une grande bravoure, d'un remarquable esprit d'entreprise. Il était en outre un juge, et un officier habile et humain. Il avait été adopté à l'unanimité.

Le 15 décembre 1803, cette île fut officiellement transférée par [illegible] aux Etats Unis. Le 20 du même mois, M. Rozier, qui était alors [illegible] de la paroisse de St Genevière, fut nommé [illegible] de cette ville depuis la négociation.

Il était [illegible] de la paroisse, [illegible] et même de Paris, ont fait des démarches auprès de M. le ministre des affaires étrangères, pour que le consul de France à Varsovie, soit chargé d'intervenir, afin de sauvegarder leurs intérêts. Quelques uns de ces négociants ont même envoyé déjà, dans cette dernière ville, leurs fondés de pouvoirs.

Nous ne doutons pas que le ministre des affaires étrangères, l'ambassade de France à Saint Pétersbourg, et notre consul à Varsovie ne prennent toutes les dispositions de nature à protéger efficacement les intérêts français qui pourraient être atteints par cette mesure.

NÉCROLOGIE.

M. FERDINAND ROZIER, père de M. J. A Rozier, de la Nouvelle Orléans, est mort, le 14 courant, à St Genevière, Missouri, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il était un des plus honorables représentants de cette vieille population franco-américaine, que l'on trouve éparse dans le Sud Ouest, et qui se distingue, au milieu de la société nouvelle, par de mâles vertus et un [illegible] respect des traditions de l'ancienne patrie.

Le *Missouri Republican* du 19 janvier renferme une courte notice biographique de M. Rozier, qui est un hommage rendu au vénérable vieillard et qu'à ce titre nous sommes heureux de reproduire :

C'est avec un sentiment de tristesse que nous annonçons la mort d'un honorable citoyen de notre ville, M. Ferdinand Rozier, senior.

M. Rozier est mort, à St. Genevière, dans la matinée du ter janvier 1864. Il est né en France, le 9 novembre 1777, et a donc [illegible] vingt-sept ans en [illegible] dernier. Il avait reçu dans son pays une excellente éducation et, avant de le quitter, avait servi dans la marine où il avait fait preuve d'une grande bravoure, d'un remarquable esprit d'entreprise. Il était en outre un juge, et un officier habile et humain. Il avait été adopté à l'unanimité.

Le 15 décembre 1803, cette île fut officiellement transférée par [illegible] aux Etats Unis. Le 20 du même mois, M. Rozier, qui était alors [illegible] de la paroisse de St Genevière, fut nommé [illegible] de cette ville depuis la négociation.

Il était [illegible] de la paroisse, [illegible]

Hier soir, à 8 heures, à l'âge de 72 ans et un mois, Mme LOUISE ALICE BAYON, veuve de feu Auguste Dufilho, est décédée après une courte maladie.

Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures de relevée, de la maison mortuaire, rue Ste Anne No 91, entre Burgundy et Dauphine.